

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2022, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro 1008-00-36

« Règlement modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique »

Règlement numéro 895-22

« Règlement modifiant le règlement 832-18 relatif à l'interdiction de distribution de sacs de plastique à usage unique »

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 14 septembre 2022



Danielle Chevette, directrice générale
Et greffière par intérim